

Comment analyser le prix payé à partir de sa facture (feuille de calcul "add21tabulo") :

Cette démarche a pour but de suivre sa consommation en m3 pour éventuellement détecter des fuites.

Elle permet aussi, par comparaison avec les factures des autres usagers, de contrôler le prix payé, la pertinence des tarifs appliqués et leur évolution dans le temps.

La méthode consiste d'abord à totaliser les sommes payées sur une période de un an, puis à les rapporter à la norme INSEE de 120 m3 /an, Les informations nécessaires se trouvent réglementairement sur la facture aux **rubriques** suivantes plus ou moins détaillées :

1-Distribution : service de production et distribution de l'eau :

Frais variables en fonction de la consommation, Abonnement (=frais fixe)

2-Assainissement : service de collecte et traitement des eaux usées

3-Organismes publics : redevances et taxes affectées aux organismes publics

Des acomptes prévisionnels (estimation) peuvent être versés en cours d'année. La dernière facture récapitule (déduit) les acomptes déjà versés.

Pour obtenir les résultats il suffit donc, de **recopier les informations ci-après** dans les cases vides (blanches) de la feuille « **add21tabulo** » :

- nombre de m3 consommés
- totaux Hors Taxe de chaque service
- montants Hors Taxe des frais fixes éventuels correspondants à chaque service
(abonnement, accès au service....)
- montant de la TVA

Le programme effectuera les calculs automatiquement et fera apparaître :

- le prix au m3 que vous avez payé
- le prix au m3 que vous auriez payé rapporté à la norme de 120 m3/an
- la comparaison avec la moyenne du bassin de Seine-Normandie pour l'année 2011
- Les variations des prix au m3 d'une année à l'autre

Des diagrammes visualisent ces aspects notamment l'évolution de l'inflation sur la même période et la part de chaque service dans la formation du prix.

Une fois les calculs effectués merci de retourner le tableau excel à artisan@add21.fr qui les consolidera et vous renverra, une fois établie,, la carte du prix de l'eau dans chaque commune du département. Vous pourrez ainsi situer géographiquement les tarifs qui vous sont appliqués.